

Bureau du 3 septembre 2001

Décision n° 2001-0114

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Acquisition de deux parcelles situées 14 et 14 bis, rue de Fontbonne et appartenant aux époux Prothière et aux époux Verchère**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de la rue de Fontbonne à La Tour de Salvagny, la Communauté urbaine se propose d'acquérir les parcelles de terrain désignées ci-après :

Nom des propriétaires	Situation	Références cadastrales	Superficie (en mètres carrés)
époux Verchère	14, rue de Fontbonne	AE 107	73
époux Prothière	14 bis, rue de Fontbonne	AE 106	97

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les époux Verchère et les époux Prothière céderaient les biens en cause à titre gracieux ;

Vu lesdits compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve les compromis qui lui sont présentés.

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - La dépense liée aux frais d'actes notariés, évalués au total à 6000 F (914,69 €), sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0523.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,